



La Parole du Rav Brand

Rabbi Chimon ben Eléazar dit (Méguila 31b) : C'est Ezra qui instaura que les juifs lisent [Chabbat matin] dans la Torah les malédictions de Be'hokotaï avant Chavouot, et celles de Ki tavo avant Roch Hachana. Pourquoi ? Abayé dit : Afin que l'année et ses malédictions se terminent [et que la nouvelle année commence sans malédiction]. Question: Ceci est compréhensible pour Ki tavo qu'on lit avant le Nouvel An, mais Be'hokotaï est lue avant Chavouot, qui n'est pas le Nouvel An ! Réponse : Oui [à Chavouot débute un Nouvel An], car la Michna (Roch Hachana 16a) dit : « A Chavouot sont jugés les fruits des arbres. » En quoi le « jugement des fruits » confère-t-il à Chavouot le titre de « début d'année » ?

En fait, il y a quatre dates de « Roch Hachana » qui concernent les *halakhot*, et quatre autres dates de Roch Hachana qui ont trait aux jugements : « Le premier du mois de Nissan se rapporte... aux fêtes ; le premier Elloul, à la dîme des animaux ; le premier Tichri, au compte des années, à la Chemita et au Yovel, à la plantation des arbres et des légumes ; le premier Chevat, à la dîme des arbres (Roch Hachana 16a) ; et à quatre époques de l'année le monde est jugé : durant Pessah sont jugés les céréales; durant Chavouot les fruits de l'arbre; durant Roch Hachana [du premier Tichri] les humains, qui passent devant Lui comme les moutons de Méron ; et durant Soukot l'eau. A Pessah mûrissent les céréales, à Chavouot débute le mûrissement des fruits, et à Soukot se prépare

l'époque des pluies. A Pessah, on apporte la Minha du Omer faite d'orge, afin que D.ieu juge les céréales favorablement et les bénisse. A Chavouot, on apporte les deux pains de blé, action à partir de laquelle débute la mitsva des Bikourim, les prémices des fruits, et à Soukot on verse de l'eau sur le Mizbéah, afin que D.ieu juge favorablement l'eau et bénisse les pluies hivernales » (Roch Hachana 16a).

Concernant le jugement des hommes, D.ieu juge le comportement de chacun et Il fixe les moyens qu'Il mettra à sa disposition durant l'année. Mais en ce qui concerne le jugement des céréales, la Guemara pose deux questions: « Quand arrive Pessah, les céréales sont pratiquement mûres : que peut-Il juger encore? Et les événements qui se passeront avant Pessah, quand sont-ils jugés ? » Réponses : le jugement est double. Y sont décidées les dernières conditions avant la moisson, ainsi que celles de la prochaine semence en hiver (Roch Hachana 16a). Qu'est-ce qui est jugé ? Sans doute leur quantité et leur qualité. Pour mieux comprendre à quoi sert le jugement au stade terminal de leur mûrissement, interrogeons-nous encore : pourquoi sont-ils jugés justement pendant les solennités, les jours saints ?

Familiarisons-nous donc avec deux notions.

1) L'homme est composé d'un corps et d'une âme. De la même manière que la consommation des aliments et des boissons fait vivre le corps dans ce monde, l'application des mitsvot fait vivre l'âme pour l'éternité. Et de la même manière que pour trouver tout ce

dont le corps a besoin, D.ieu a mis des aliments variés à sa disposition, Il lui a ordonné des mitsvot variées, afin que l'âme trouve tout ce dont elle a besoin.

2) Les aliments ne contiennent pas uniquement des éléments nutritifs utiles (ou nuisibles) au corps, mais aussi ceux qui sont utiles (ou nuisibles) à l'âme. En fait, une nourriture cacher contient des étincelles divines qui stimulent le corps et l'âme pour appliquer les mitsvot, et particulièrement un repas de mitsva. Telle est la lecture des Mekoubalim du verset : « L'homme ne vit pas seulement de pain [physique], mais de tout [ces étincelles] ce que produit [la prononciation de] la bouche de D.ieu » (Dévarim 8,3). D'ailleurs, grâce aux excellentes étincelles divines qui se trouvaient dans la Manne et l'eau du puits de Myriam, les Hébreux entendirent et comprirent la parole divine durant les quarante ans dans le désert. Une nourriture non cacher en revanche « obstrue » le cœur et l'âme (Vayikra 11,43). Les jugements sur les céréales, les fruits et l'eau ne portent alors pas uniquement sur leur quantité et qualité physiques, mais aussi sur la quantité et la qualité de ces étincelles divines. C'est pour cette raison que D.ieu les juge durant les trois solennités, jours d'une extrême sainteté, où les juifs sont réunis à Jérusalem, en phase avec D.ieu. Sont alors jugés la quantité et la qualité de l'énergie qu'Il mettra à la disposition des juifs durant l'année.

Rav Yehiel Brand

Pourquoi lire Rout ?

Il existe un ancien Minhag rapporté par le Rama (490,9), au nom du Aboudraam, de lire la Méguilat Rout à Chavouot. Ce Minhag trouve sa source dans la Guemara Sofrim (Chap 14, 4-5-19).

Pourquoi ?

1. Le Rama dans son livre Darké Moché écrit au nom du Aboudraam qu'au début de la Méguila il est écrit que Naomie accompagnée de Rout arrive à Bethléem, au début de la moisson de l'orge.
2. Le Aboudraam écrit encore qu'il y a un point commun entre les Bné Israël qui reçurent la Torah en ce jour de Chavouot après conversion, et Rout qui se convertit.
3. D'autres rajoutent qu'ainsi nous apprenons de Rout que l'acquisition de la Torah se fait dans l'effort et la difficulté. Et certains rajoutent qu'en fin de compte, on reçoit la richesse et les honneurs tout comme Rout.
4. Le Taamé Haminhaguim donne une autre réponse car cette Meguila fut écrite par le prophète Chmouel pour informer le peuple de la bonne ascendance du futur roi David comme on le voit à la fin de la Méguila. Or, le roi David a quitté ce monde (et donc né aussi

car Hachem remplit les années du Tsadik) à Chavouot comme l'écrit Tossefot au nom du Yérouchalmi, ainsi nous la lisons en ce jour afin de l'honorer en son jour d'anniversaire.

5. Il rajoute une autre explication au nom du Techouat Hen que les Bné Israël reçurent en ce jour les 606 Mitsvot qui leur manquaient car ils avaient déjà les 7 Mitsvot noahide. On lira donc Rout qui équivaut à 606 en valeur numérique.

6. Le Hida explique que de la même manière que cette Méguila ne contient aucune Halakha à part le devoir de Guemilout Hassadim (la bonté envers autrui), de même, la Torah n'est que Guemilout Hassadim comme dit la Guemara Sota (14a) et ainsi notre vie doit être faite de Torah accompagnée de Hessed.

7. Le Sefer Otsar Haminhaguim écrit qu'ainsi on étudie la Torah, les Néviim (les prophètes) avec la Haftara et les Ktouvim (hagiographes) avec la Meguilat Rout.

Comment ?

Enfin, il y a différents avis au sujet de comment la lire et à savoir si l'obligation de lecture incombe à tout un chacun ou bien seulement à la communauté. Certains (la plupart des Sefaradim) ne la lisent pas en

public mais chacun chez soi ou à la synagogue pendant la veillée ou avant Minha ou même juste avant la sortie de la fête. D'autres (certains Hassidim) la lisent chacun séparément mais le matin juste avant la lecture de la Torah dans un Houmach. Beaucoup d'Ashkenazim la lisent ensemble et s'il y a une Méguila avec parchemin, même le Chaliah Tsibour la lit à voix haute. Enfin, certains écrivent que les Sefaradim n'ont pas la coutume de la lire.

Avec Berakha ?

Quant à la Berakha, il existe une grande Ma'hloket parmi les Richonim et le Rama écrit que le peuple n'a pas l'habitude de faire de Berakha sur sa lecture, et il explique dans ses réponses que puisque nous ne trouvons pas d'obligation de la lire dans le Talmud, on ne peut dire Vetsivanou (qu'il nous a ordonné). Ainsi écrit le Beth Yossef. Le Michna Beroura rapporte qu'ainsi tranche le Taz mais le Maguen Avraham pense quant à lui de faire la Berakha. Le Michna Beroura termine en disant que celui qui voudrait faire la Berakha sur sa lecture dans un parchemin comme il se doit, a sur qui s'appuyer. Cependant, le Minhag des Sefaradim est de ne pas faire la Berakha.

Haïm Bellity

Halakha de la fête

Une personne qui a veillé toute la nuit, peut-elle ou doit-elle réciter l'ensemble des bénédictions du matin ?

A) En ce qui concerne le Minhag Séfarde :

a) Nétilat Yadayime :

On procédera à la Nétilat Yadayime comme tous les matins, à la différence que l'on ne récitera pas de bénédiction (même si l'on est parti aux toilettes). [Birké Yossef 46,12; Caf Ha'hayime 4,6 et 4,49; 'Hazon Ovadia Yom Tov page 312; Penini Halakha Tefila 8 perek 1,6 qui rapporte que ce que dit Michna Beroura au nom du Rachba n'est pas du tout moukhrakh]

b) Bénédiction de « Acher Yatsar » :

On la récitera uniquement si l'on a fait ses besoins auparavant. [Beth Yossef 4,1; Caf Ha'hayime 4,9; Halakha Beroura 4,11]

c) Bénédictions du matin/ Birkot Hatorah :

On récitera toutes les bénédictions du matin y compris les Birkot Hatorah.

[Birké Yossef 46,12; Moed Kol Haï perek 8,26; Ben Ich Haï (1 Vezot Haberakha ot 3); Caf Ha'hayime 46,49 et 47,26; Yebia Omer Tome 5

Siman 6; Or Létsion Tome 3 perek 8,11; Chout Otsrot Yossef siman 18]

Il convient de préciser que l'on devra attendre l'aube avant de réciter les Birkot Hatorah [Ben Ich Haï cité plus haut; 'Hazon Ovadia Yom Tov Page 312]

B) En ce qui concerne le Minhag Ashkénaze :

a) Nétilat Yadayime :

Il sera bon de s'efforcer d'aller aux toilettes avant de commencer la téfila afin de réciter la bénédiction sur la nétila [Michna Beroura 4,30]. A défaut, on fera la nétila sans bénédiction [Rama 4,13].

b) Bénédiction de « Acher Yatsar » :

On récitera cette bénédiction même si on n'a pas été auparavant aux toilettes. [Rama 4,1; Michna Beroura 4,3]

c) Bénédictions du matin :

On récitera l'ensemble des bénédictions du matin excepté la bénédiction de « Elokai nechama » ainsi que celle de « Hamaavir 'Hévlé Chéna », où il conviendra à priori de rechercher une personne qui a dormi plus de 30 minutes, qui nous acquittera de ces 2 bénédictions [Michna Beroura 46,24].

A défaut, on pourra les réciter car c'est ainsi qu'il ressort du Rama (46,8) et ainsi était la coutume. [Choul'han Aroukh Harav 46,7; Aroukh Hachoul'han 46,13; Choul'han Hatahor 46,8; Penini Halakha Tefila 9 perek 6,6 qui rapporte que tel est l'avis majoritaire]

d) Birkot Hatorah :

On distinguera 2 cas de figures :

- Si l'on a dormi la veille de la veillee (même en journée) :

On récitera les Birkot Hatorah. [Michna Beroura 47,28; Voir aussi Piské Techovote 47,16 note 138]

- Si l'on n'a pas dormi la veille de la veillee :

Il conviendra à priori de se faire acquitter par une tierce personne qui a dormi (plus de 30 minutes). [Michna Beroura 46,24]

A défaut, on pourra tout à fait les réciter ainsi qu'en témoigne la coutume. [Aroukh Hachoul'han 47,23; Choul'han Aroukh Harav 47,7; Penini Halakha Tefila 10 perek 7,4 qui rapporte de nouveau qu'ainsi est l'avis de la plupart des A'haronimes]

David Cohen

Le gaz pendant Yom tov

Si on veut utiliser sa gazinière le jour de Yom Tov et qu'on n'a pas débranché le système électrique avant Yom tov, on pourra utiliser cette gazinière même en tournant le bouton qui va faire des étincelles pour allumer. En effet, il y a une possibilité de le faire en approchant une allumette allumée (d'une flamme déjà allumée avant Yom tov) sur les brûleurs qui vont aussi s'allumer avec le

bouton, car je montre par cette action que je ne suis pas intéressé par l'allumage de l'étincelle (mais je veux juste le gaz).

C'est ce que l'on appelle un psik réché dé lo ni'ha lé sur un issour Dérabanan. (Bien que je sais qu'en tournant le bouton de la gazinière cela va faire des étincelles, ce qui n'est assour que Dérabanane le jour de Yom tov, cela ne m'intéresse pas puisque je rapproche mon allumette allumée sur le brûleur). Or Letsion (vol 3 page 205).

D'après ce hidouche, il ressort que si quelqu'un a

oublié d'enlever la lumière du frigo, il sera possible d'ouvrir le frigo en s'approchant avec une bougie allumée pour montrer que l'on n'est pas intéressé par la lumière pour la même raison évoquée plus haut.



Mikhael Attal

Juif et schizophrénie

Chaque année, lorsque nous lisons la Parachat Balak, nous nous remémorons un incident bien particulier. Il s'agit bien sûr de l'attaque injustifiée des habitants de Moav, prêts à tout pour anéantir le peuple élu. Pourtant, si on remonte aux origines de cette nation, on retrouve un personnage très connu : Loth, neveu d'Avraham. Or ce dernier avait beaucoup d'estime pour nos patriarches. Il est donc étonnant que ses descendants éprouvent autant d'animosité à l'égard des enfants d'Israël. Certes, Avraham et Loth finirent par se séparer mais seul le comportement de ce dernier était en cause. Par ailleurs, rien n'indique qu'ils étaient en mauvais terme lorsqu'ils se quittèrent. Alors comment se fait-il que Moav n'ait pas laissé nos ancêtres tranquilles ?

Pour répondre à cette question, nous devons nous intéresser un peu plus à Loth et à l'éducation qu'il inculqua à ses descendants. Le Midrach raconte qu'après avoir vu Avraham sortir indemne de la fournaise d'Our Kasdim, son frère Haran se déclara en sa faveur, impressionné par le miracle dont il avait été témoin. Seulement, il ne pouvait se douter que le roi Nimrod allait l'y jeter à son tour. N'ayant pas le même mérite que son frère, Haran disparut dans les flammes du brasier. C'est de cette façon que son fils, Loth, se retrouva orphelin. Bien entendu, il fut immédiatement recueilli par son oncle et sa tante qui le traitèrent comme leur propre fils. Et c'est à leur contact que Loth

développa deux qualités fondamentales : la générosité et la pudeur.

Cependant, ces deux vertus ne sont pas sans poser problème. Car comme le souligne Rav Dessler, celles-ci ont la particularité d'être contradictoires. Ainsi, une personne cultivant sa générosité sera amenée à être fréquemment au contact de ses congénères. Tandis qu'une personne pudique aura plutôt tendance à se faire discrète. Ce contraste apparaît clairement dans la Torah, lorsqu'Avraham partit accueillir les trois anges pour leur proposer le gîte. A ce moment, même si notre matriarche Sarah ne tarda pas à apporter son aide, elle préféra rester dans l'ombre (voir Béréchit 18,9). Cette attitude reflète bien la dualité qui existe entre Sarah et son mari, bien que ces derniers soient animés par les mêmes intentions.

Néanmoins, il arrive parfois que ces deux tendances opposées créent une tension chez l'homme, constamment tiraillé par ces deux penchants. Rav Dessler explique que cette tension est tout simplement invivable au quotidien et conduira fatalement l'homme aux extrêmes de chaque penchant. C'est exactement ce qui se produisit avec Loth qui ne sut gérer convenablement son altruisme et sa pudeur. Il était prêt ainsi à sacrifier ses deux filles aux habitants de Sedom pour sauver ses invités alors qu'il ne les connaissait même pas ! Il apparaît donc clairement qu'une qualité mal maîtrisée peut conduire un homme à commettre des actes inconsidérés.

Ce phénomène ne tarda d'ailleurs pas à se

reproduire après la destruction de Sedom, lorsque les filles de Loth donnèrent naissance à Moav et Amon, après s'être unies avec leur père. Le Midrach rapporte qu'elles croyaient à tort que le monde avait été détruit avec Sedom et qu'elles devaient en conséquence repeupler la terre par tous les moyens. Mais cette fois encore, elles ne surent faire la part des choses entre dévouement et décence, ce qui les conduisit à l'inceste.

Cet éclairage nous permet maintenant de comprendre d'où vient l'insensibilité des habitants de Moav. Ces derniers étaient justement le fruit de cette perpétuelle tension entre bonté et pudeur, désormais gravée en eux. Cette condition insupportable les poussa à adopter une attitude radicalement opposée, afin de pouvoir vivre en paix avec eux-mêmes. De ce fait, ils développèrent leur goût pour la cruauté et la dépravation, ces défauts n'étant pas incompatibles.

Une seule réussit à briser ce cercle infernal : il s'agit bien sûr de la Moavite Routh, l'arrière-grand-mère du roi David. Celle-ci sut faire preuve d'une générosité sans limite à l'égard de sa belle-mère et feu son mari tout en respectant scrupuleusement les règles de la bienséance. Et c'est pour cette raison que certains ont l'habitude de lire cette Méguila le jour du don de la Torah. Car tout comme Routh, nous devons aspirer à trouver un équilibre dans notre service divin, de façon à pouvoir à la fois craindre notre Créateur tout en ressentant une proximité avec Lui.

Yehiel Allouche

Horaires de la journée en montagnes et en vallées

Par rapport à une ville située au niveau de la mer, en montagne, le Soleil est visible plus tôt le matin et plus tard le soir. On est plus haut donc on voit plus loin ! Inversement, en vallée, le Soleil apparaît plus tard le matin et disparaît plus tôt le soir, caché derrière les montagnes.

Le moment de la Tephila du matin

Le Choul'han 'Aroukh (OH 89) nous recommande de réciter le Chéma juste avant le lever du Soleil et de poursuivre avec la 'Amida en même temps que le lever, comme le faisaient les Vatikim, en référence au verset (Psaumes 72, 5) : Yiraoukha 'im Chamech, Puisse-t-on Te vénérer tant que brillera le Soleil.

Le Choul'han 'Aroukh ne donne pas de directive concernant les montagnes. Toutefois, l'origine de cette problématique se trouve dans la phrase prononcée par Rabbi Yossi (Chabbat 118b) : « Que mon lot soit parmi ceux qui commencent le Chabbat à Tibériade et le terminent à Tzipori ». Tibériade est une ville entourée de montagnes et Tzipori se trouve en hauteur, à 233m d'altitude. Dans ces deux villes on appliquait une Tossefet Chabbat. Cette pratique ne relevant de la Halakha, était digne de louanges. En témoigne la phrase suivante de Rabbi Yossi : « Que mon mérite soit comme celui qui invite [les élèves à étudier] au Beth Hamidrach ».

Le lever et coucher du Soleil

Nos Sages ne nous ont pas donné d'indications sur le cas des montagnes qui masquent l'horizon, leur hauteur ou leur distance. Si une montagne est juste en face de nous de sorte que nous ne voyons le Soleil que plusieurs heures plus tard. Il semble plus probable que nous devons prendre le lever astronomique du Soleil, c'est-à-dire selon le niveau de la mer (Or Méir p.44). Car autrement, on pourrait avoir un Nets très tardif et à

la limite, trois heures après celui du niveau de la mer, après le temps limite pour réciter le Chéma.

Cependant, si en montagne on est situé à un emplacement où l'horizon est dégagé et que l'on voit réellement le Soleil avant le Nets astronomique, c'est le bon moment pour prier la 'Amida car on remplit la condition telle que le pratiquaient les Vatikim.

Le coucher du Soleil délimite le temps de la prière de Mih'ha. C'est nécessairement le coucher astronomique situé au niveau de la mer à cause de « Dam Chénifsal Bichki'at Ha'hama », 6 heures Zemaniot après midi vrai.



L'entrée et sortie du Chabbat, l'apparition des étoiles

L'entrée du Chabbat est liée au coucher du Soleil. A Tibériade, par mesure de précaution, les habitants recevaient le Chabbat dès que le Soleil disparaissait derrière les montagnes. Cette pratique ne relevait pas de la Halakha mais était considéré comme une Tosséfet Chabbat.

La sortie du Chabbat dépend de l'apparition des étoiles et non de la disparition du Soleil sous l'horizon, et ce, quel que soit le profil de l'horizon ou l'altitude du lieu. Peu importe si l'observateur s'élève, les étoiles qu'il verra sur la voute céleste apparaîtront au même moment.

Les habitants de Tzipori faisaient sortir le

Chabbat à la nuit totale, nuit définie par Rabbi Yéhouda et reprise par Rabbénou Tam. Cette nuit est définie par le moment où 3 étoiles moyennes et regroupées sont visibles à l'ouest à l'emplacement où le Soleil s'est couché. Ces gens auraient pu faire sortir Chabbat en se considérant comme habitant au niveau de la mer mais ils allaient au-delà de la Halakha en attendant 3 à 4 minutes supplémentaires par piété comme le rapporte Rabbénou Yona au nom de Rachi.

'Hatsot et les Cha'ot Zemaniot

Comme le précise à de nombreuses reprises la Guemara, le 'Hatsot est le moment où le Soleil, dans son parcours entre l'est et l'ouest, culmine au-dessus de nous. Ce moment est bien sûr à égale distance des levers et couchers astronomiques du Soleil. Pour les calculs, on ne prend donc pas en compte l'altitude de l'observateur ni la configuration de l'horizon, que ce soit pour le 'Hatsot ou pour le calcul des heures Zemaniot.

Conclusion

Rabbi Yossi loue les mérites des habitants de ces deux villes car leur comportement n'avait pas de caractère obligatoire mais s'inscrivait dans un sentiment de ferveur.

Selon le Maharil Diskin (1817-1898), il faut prendre en compte les montagnes éloignées de plus d'une journée comme celles de Moav à l'est de Jérusalem, mais pas celles qui sont proches de la ville Sainte comme le Mont des Oliviers.

Le Rav Posen Chlita estime que pour le lever, il ne faut pas prendre en compte l'altitude de l'observateur, sauf si en raison de notre altitude, on aperçoit réellement le Soleil plus tôt que si l'on se situait au niveau de la mer.

Yosseph Stioui

Une Torah transcendante

Le midrach nous raconte que lorsque Moché monta aux cieux pour recevoir la Torah, les anges protestèrent contre le fait qu'elle puisse être transmise aux hommes, fauteurs par nature.

Et Hachem dit à Moché : « Attrape le Trône Céleste et donne-leur un retour... »

Moché leur répondit : « Avez-vous des parents pour pouvoir accomplir le commandement de les respecter ... »

Tout cet échange paraît surprenant. En effet, en quoi cela dérangeait les anges que la Torah puisse aller sur terre ? Le fait qu'elle puisse être étudiée par l'homme aussi pécheur soit-il ne change en rien son contenu ? De plus, que signifie l'injonction divine faite à Moché de se cramponner au Trône Céleste ? Surtout que l'expression employée « donne-leur un retour » paraît moins adaptée que simplement : répondez-leur. Enfin, en quoi la réponse de Moché prouvant que la Torah n'était pas applicable par des anges, dépourvus de

matière, rendait du coup l'homme apte à pouvoir la recevoir ?

Pour répondre à toutes ces questions, il convient de s'attarder sur la différence fondamentale existant entre la perception humaine et celle des anges.

Les anges, résidents célestes, vivent dans un monde de vérité absolue dépourvu d'évolution. Ainsi, leur compréhension de la Torah ne peut être qu'en une vérité unique et immuable. Toutefois, lorsque Hachem décida de faire descendre la Torah dans le monde matériel, Il lui transmit une nouvelle caractéristique : le fait qu'elle puisse être sujette à controverses, inspirant des avis totalement contradictoires, et que malgré toute vraisemblance, au final les deux avis soient les paroles du D-ieu vivant. Cela fut pour les anges, incompréhensible. (D'autant plus qu'au final, Hachem confie à l'homme la responsabilité de trancher en suivant la majorité, majorité qui est totalement empreinte de la subjectivité humaine.) Et Hachem dit à Moché : « Attrape le Trône Céleste

et donne-leur un retour ». Par ces termes, Hachem invita Moché à répondre aux anges en ce qui concerne leur vision immobile des choses. Ainsi, en réponse à l'accusation relevant la nature pécheresse de l'homme, Hachem en faisant référence au Trône Céleste fit allusion à l'opportunité qui est laissée à l'homme de se repentir et de revenir vers Lui comme il est dit : « Grande est la techouva qui atteint le trône céleste ». Pour cette raison, l'expression employée ne fut pas « répondez-leur » mais « donne-leur un retour », faisant référence au retour possible vers Hachem, (ce qui est totalement incompréhensible pour les être évoluant dans l'immuable). Enfin, Moché leur dit : « Avez-vous des parents ? » Cette référence à la filiation mit en exergue le lien qui unit la Torah au monde matériel évolutif. Cela sous-entendait également que la Torah ne pourrait être cantonnée uniquement au monde de l'invariable, puisqu'elle est le tremplin permettant à la matière d'évoluer et de se transcender.

G.N.

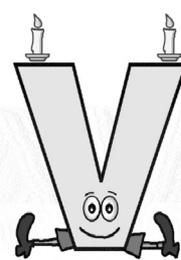
Rébus



et .. !



J'en ai de ce léopard !



Quand notre union "fait notre D..." !

En arrivant au Sinaï dans l'unité la plus parfaite, «comme un seul homme avec un seul cœur» (Rachi, 19-3), les bné Israël se sont montrés dignes de recevoir la Torah. En retour, Hachem a enjoint Moché d'interdire au peuple de gravir la montagne tant que la Chék'hina y résiderait, de peur qu'il n'en périsse un grand nombre (19-21). Selon la Mékhilta, l'Eternel voulait souligner ainsi que même la mort d'un seul d'entre eux lui causerait autant de peine que la mort d'un grand nombre. Cela doit nous amener à prendre conscience, nous enseigne le Rav Aharon Kotler, que chaque juif doit sentir qu'il a pour mission d'aider et de soulager son prochain. Tout comme Hachem se soucie d'éviter la perte d'un seul membre du peuple d'Israël, nous devons aussi nous soucier des besoins de chacun de nos frères, et cultiver ce qui constitue la règle fondamentale sur laquelle repose toute la Torah : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Vayikra 19-18, Rachi, Sifra).

Afin de nous sensibiliser un peu plus à ce principe (d'amour d'autrui) conditionnant la réception de notre sainte Torah, proposons-nous de rapporter l'histoire suivante : On raconte au sujet du Rav Naftali Tsvi de Roufchitz (le Zér'a Kodech), qu'à l'âge de 3 ans, lors de son apprentissage de la

lecture, son maître du 'Heder lui expliqua la règle suivante : « Sache Naftali, que lorsque tu rencontreras dans ta lecture « 2 youd » côté à côté comme ceci : " il s'agit du nom de Hachem ». Précisons en effet, qu'à cette époque, les imprimeurs de Sidour, imprégnés d'une grande crainte de D..., ne voulaient pas imprimer le nom de l'Eternel dans son intégralité (youd-hé-vav-hé).



Or, voici que peu de jours après le début de son apprentissage, lorsque le petit Naftali arriva à un «Sof Passouk» qui est marqué, comme on le sait par « deux points verticaux (comme ci :), celui-ci lit d'une voix pleine et assurée le nom sacré d'Hachem (pensant qu'il s'agissait effectivement du nom de D...).

C'est alors que son professeur le corrigea sur le champ en déclarant : « Non Naftali, ce n'est pas le nom d'Hachem mais un « Sof Passouk » !

Et Naftali, surpris par l'intervention de son maître, de répliquer à ce dernier :

« Pour quelle raison « 2 youd » figurant au milieu d'un passouk, forment le nom d'Hachem, alors qu'en fin de passouk, ils ne constituent pas le nom de D... » ?!

Et son enseignant de lui répondre merveilleusement : « Sache mon cher Naftali et surtout n'oublie jamais, que lorsque « 2 youd » (autrement dit, deux juifs humbles ressemblant en effet au petit youd) se trouvent ensemble côte à côte dans le chalom, le respect et l'amour le plus pur, c'est cette union qu'ils incarnent qui forme le nom d'Hachem et manifeste en leur sein sa présence sacrée !

Cependant, lorsque « 2 youd » (autrement deux juifs) cherchent à se lever l'un contre l'autre (chacun voulant prendre le dessus sur son prochain, à l'image de ces deux points « : »), il est évident que cette fâcheuse situation ne forme certainement pas le nom de notre créateur (la Chék'hina refusant de résider parmi les orgueilleux et ceux qui se disputent) mais plutôt « une fin » (Sof) bien malheureuse traduisant alors le retrait et la séparation (le efsek) de D... (idée à laquelle fait allusion le « Sof Passouk).

Yaacov Guetta

Le don de la Torah : un mariage forcé ?

A propos du don de la Torah, le passouk dit que les enfants d'Israël se tenaient dans le bas de la montagne (chémot 19-17). La Guémara dans Chabat (88a) apprend de ce passouk que Hachem a recouvert le peuple juif avec la montagne comme une marmite. S'ils acceptent tant mieux, sinon ils seront écrasés avec la montagne.

1) Il faut comprendre cette façon de faire : pourquoi proposer la Torah de force ? Il y a pourtant des manières plus sympathiques de la transmettre ?

2) Nous voyons d'un autre côté que les bné Israël ont dit « naassé vénichma », « nous ferons puis nous comprendrons », ils ont donc accepté la Torah de plein gré, pourquoi la proposer de force ?

Le Maharal de Prague, dans son livre Gour Arié, explique que tout ce que fait Hakadoch Baroukh Hou est pour le bien. Même si apparemment les événements paraissent bizarres, tout est pour notre bien.

Nous voyons dans la Torah à propos du oness (Dévarim 22-24), lorsqu'un homme se marie de force avec une femme, il n'a pas le droit de la renvoyer. Pour le punir de l'avoir forcée, il doit toujours rester avec elle, même si elle ne lui fait que des problèmes...

En quoi cette punition est en adéquation avec cette faute ?

Rav Neuguershal explique avec une parabole :

Un homme entre dans une pâtisserie pour prendre un gâteau mais il n'a pas d'argent. Il sort son arme pour qu'on lui donne son gâteau, il le goûte mais il ne l'aime pas, alors il le laisse et s'en va. Plus tard, le pâtissier décide de traîner le voleur en justice en l'accusant de l'avoir menacé avec une arme. Comme pièce à conviction, il emmène le gâteau que le voleur a laissé. Beaucoup de temps est passé depuis, le gâteau est bien pourri. Après plusieurs minutes de délibération, le juge donne son verdict : comme punition, le voleur doit manger ce gâteau jusqu'à la dernière miette....

Le juge lui explique que puisque tu as voulu le prendre de force, il est à toi jusqu'à la fin.

Avec cette histoire on peut comprendre la punition de celui qui se marie de force : puisque tu as voulu forcer, tu dois rester avec cette femme jusqu'à la fin de ta vie, même si tu as des bonnes raisons de t'en séparer...

Le Maharal explique que le langage de « cafa aleihem » Hachem a placé la montagne sur les bné Israël, c'est comme le cas de celui qui se marie de force : le mari ne pourra jamais se séparer

de sa femme. De même (kavyahol), Hakadoch Baroukh Hou ne peut jamais se séparer de Son peuple du fait qu'il a donné la Torah « de force ».

Il dit que c'est sûr que ce n'est pas la bonne comparaison avec le méanness, car cette personne a fait une faute. Mais c'est juste par rapport à la punition que l'on peut apprendre de cette personne.

Hachem dans Sa grande bonté, qui voit le futur : c'est vrai que le peuple juif a accepté la Torah de plein gré ; mais dans quelque temps, il va fauter et il ne restera plus de souvenir de ce moment magnifique. Si le mariage avec la Torah avait été «classique», un divorce aurait pu, 'has véchalom, tout casser. Mais Hachem n'a pas voulu un scénario pareil, c'est pour cela qu'il a donné la Torah de cette façon. Puisqu'elle a été donnée de force à l'image du méanness : on ne peut donc plus se séparer, donc même si kavyah'ol, Hakadoch Baroukh Hou voit que Son peuple a fauté : Il ne pourra jamais se séparer de lui.

Profitons de cette chance que nous avons d'être si proches d'Hachem pour Le satisfaire. Et ainsi nous mériterons de voir Sa splendeur encore plus proche avec la venue du machiah' et la construction du Beth hamikdash. Amen !!!

Eliahou Zana

L'effort dans la Torah

Dans la Parasha Bé'houkotai c'est écrit : « Si dans Mes lois vous marchez » Rachi explique : « Que vous soyez Amélim (vous vous efforcez) pour la Torah.

Le Hafetz Haïm dit que l'essentiel dans notre marche dans les lois de Hachem c'est l'effort dans la Torah. Et c'est sur ça que Hachem nous a donné l'ordre.

La Guemara Brakhot 28b nous dit, et aussi à chaque fin de Siyoum nous le disons : « nous les juifs, nous sommes Amélim (investis pleinement) et les non-juifs sont aussi Amélim. Nous, on reçoit un salaire sur nos efforts, eux ne reçoivent pas de salaire sur leurs efforts. Le Hafetz Haïm dit : « Je n'ai jamais vu un couturier qui coud un vêtement et qui n'est pas payé ». Alors comment expliquer cette Guemara ?

L'habitude est que lorsqu'un homme demande le service d'un couturier ou d'un cordonnier, et que le couturier ou le cordonnier travail nuits et jours à

la sueur de son front, mais ne finit pas le travail, le client ne le paiera pas, parce que cet artisan n'est payé que sur le travail effectué, et l'effort sans le travail terminé, ne sert à rien.

Dans l'étude de la Torah, la chose est complètement différente. Hachem nous a ordonné d'être Amal (de s'efforcer) dans l'étude comme nous l'avons vu dans le Passouk, même s'il ne parvient pas à tout comprendre, comme la Guemara nous le dit, un homme acquiert son étude seulement en trébuchant au début....

Mais sur tout ce qu'il a fait avant, tous les efforts dans l'étude, il sera récompensé. Telle est l'explication de la Guemara. C'est pour cela que l'effort est récompensé même si nous n'avons pas compris parfaitement l'étude.

Et surtout, ne pas croire que l'effort dans l'étude est un degré au-dessus de l'étude. *L'effort c'est l'étude *

Yoav Gueitz

Vous appréciez ce feuillet ? Soutenez sa parution en dédiant un numéro.

contact : shalsholet.news@gmail.com